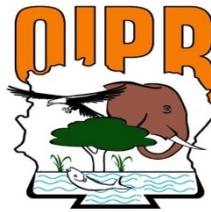


République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – travail

**Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine
et du Développement Durable**

Office Ivoirien des Parcs et Réserves



ETAT DE CONSERVATION DU PARC
NATIONAL DE LA COMOË
CÔTE D'IVOIRE

Janvier 2014

Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire) (N 227)

Introduction

Depuis 2003, le Parc national de la Comoé est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en raison de trois menaces résultant de la crise de 2002 en Côte d'Ivoire. Ces menaces sont :

- l'impact potentiel des troubles civils ;
- le déclin des populations de grands mammifères en raison de la recrudescence du braconnage incontrôlé ;
- l'absence de mécanisme de gestion.

A l'effet d'évaluer l'évolution de ces menaces, une mission conjointe du Centre du Patrimoine mondial et de l'UICN a été réalisée en 2006.

En réponse à ces mesures, l'Etat partie a entrepris des actions importantes en vue de la reprise en main du bien et de la restauration de son autorité sur l'ensemble de ce patrimoine.

A l'invitation de l'Etat partie, une mission de suivi réactif de l'état de conservation du Parc national de la Comoé (PNC) a été réalisée du 19 au 26 janvier 2013. Elle a conclu, en définitive, que la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), bien que dégradée, est présente et peut être récupérée. Aussi a-t-elle émis des recommandations pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

En vue de renforcer les acquis obtenus par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et de soutenir l'Etat partie pour atteindre l'état de conservation souhaité, la mission a mis à jour les mesures correctives qui ont été entérinées par le Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 37^{ième} session au Cambodge, du 16 au 27 juin 2013.

Le présent rapport détaillé met en exergue les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des mesures correctives et l'état de conservation du bien à soumettre au Centre du patrimoine mondial tels que recommandés par sa 37^{ième} session.

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

3. Accueille favorablement l'important progrès réalisé par l'Etat partie pour la mise en œuvre de certaines des mesures correctives depuis la normalisation de la situation sécuritaire, notamment la reprise du contrôle sur le bien par l'autorité de gestion et le redémarrage des opérations de gestion et de surveillance;

La Côte d'Ivoire s'est engagée à la gestion durable des parcs nationaux et réserves naturelles. L'autorité de gestion poursuivra les actions initiées avec l'appui des partenaires. Un remerciement appuyé à l'Allemagne, au Japon, à la France et aux partenaires multilatéraux (FEM, UICN, UNESCO) pour leur soutien aux actions de l'Etat partie.

4. Regrette que l'Etat partie n'ait toujours pas répondu à la demande du Comité de confirmer officiellement qu'aucune licence d'exploration minière couvrant le bien n'a été concédée, et demande à l'Etat partie de confirmer officiellement qu'aucun permis minier, de recherche ou d'exploitation, tant industriel qu'artisanal, ne couvre le bien et

de soumettre au Centre du patrimoine mondial les résultats d'études des impacts des permis de recherche minière délivrés au nord du bien sur sa Valeur universelle exceptionnelle (VUE), en accord avec le paragraphe 172 des Orientations ;

Une requête a été introduite auprès du Ministère des Mines et de l'Energie afin d'obtenir toutes les autorisations d'exploration éventuellement délivrées dans la zone du parc.

5. Note avec inquiétude la conclusion de la mission de suivi de l'UICN que la VUE pour laquelle le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial a été fortement dégradée et que les populations des espèces clés comme l'éléphant, le chimpanzé et le lion ont été réduites de façon inquiétante, mais note que les populations actuelles des autres espèces peuvent se reconstituer si les conditions appropriées sont réunies, et donc la VUE peut être récupérée ;

La situation de crise traversée par la Côte d'Ivoire a effectivement perturbé les activités de gestion depuis 2003. Depuis 2010, plusieurs projets ont été mis en œuvre au Parc national de la Comoé. Il s'agit :

- *Le projet Fauna & Flora international (FFI) d'un montant de \$ 30 000 US ;*
- *L'appui de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour la formation des agents spécialisés en lutte anti-braconnage (17,5 millions FCFA) ;*
- *Le projet Radio Boutourou (13 millions FCFA) financé par le programme MAB (UNESCO) ;*
- *l'Opération Transitoire de Sécurisation (OTS) du Parc national de la Comoé financé par le Gouvernement ivoirien à hauteur de 200 millions FCFA pour des patrouilles intensives dans le parc ; cette opération s'est poursuivie jusqu'en mars 2013 ;*
- *Le Projet d'Appui à la Relance de la Conservations des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (PARC-CI) d'un montant de 2,54 millions de dollars US financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial à travers la Banque Mondiale ; Le PARC-CI, prévu pour une durée de quatre ans (2010-2013) est en cours d'exécution et a été prolongé jusqu'à fin 2014.*

Ces projets ont permis de réduire considérablement les menaces qui avaient été identifiées depuis 2010.

La normalisation de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire a permis d'apprécier les changements qualitatifs opérés. Le rapport de suivi pedestre de la WCF de 2012, quoique ne permettant pas d'établir des tendances, note ces progrès.

De nombreux indices de présence d'animaux sont observés lors des missions de patrouilles de surveillance, en particulier ceux de l'éléphant au sud-ouest et au centre-ouest du parc. Pour les Chimpanzés et lions, des informations (à confirmer) font état de leur présence respective dans la périphérie sud-ouest (zone de Wendené) et est (zone de Yalo) du PNC.

A partir de 2014, plusieurs interventions seront mises en œuvre et permettront de poursuivre la consolidation des acquis :

- le projet de gestion durable du PNC, dans le cadre de l'accord de conversion de dettes entre l'Allemagne et la Côte d'Ivoire, d'un montant de 10 millions d'euros (6.559.570.000 FCFA) ;
- le volet mesures riveraines du projet de Conservation des Ressources Naturelles financé sur le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) administré par l'Agence Française de Développement (AfD) pour un montant de 500 millions de francs CFA ;
- le projet de matérialisation des limites ouest du PNC d'un montant de \$ 29 802 US.

6. Demande également à l'Etat partie de réaliser un inventaire aérien dans les plus brefs délais pour confirmer l'état des populations d'espèces phare qui ont motivé l'inscription du bien et de les renouveler au moins une fois tous les deux ans afin de suivre la réhabilitation des populations ;

Le survol prévu dans le plan de travail annuel 2013 n'a pu être réalisé compte tenu des contraintes techniques et administratives liées aux conditions de vol exigées par l'aviation civile ivoirienne, et ce, en dépit des dispositions prises par l'OIPR et la WCF, le prestataire de service en charge de cette activité. L'inventaire est programmé pour le mois de mars 2014. Une autorisation du Ministère de la défense pour le survol a déjà été obtenue pour 2014. Le processus pour l'obtention de celle de l'aviation civile est en cours.

Dans le même temps, selon les recommandations d'une mission de supervision du projet PARC-CI tenue en octobre 2013, il est envisagé de définir une méthodologie de suivi biologique au Parc national de la Comoé.

7. Prend note du projet de l'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, et prie instamment l'Etat partie, en coopération avec l'UICN, de préciser les indicateurs de valeur une fois que les données de l'inventaire seront disponibles ;

L'Etat partie prend acte des neuf (9) indicateurs proposés pour l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du Patrimoine mondial en péril.

Des précisions seront apportées à ces indicateurs dès la réalisation de l'inventaire prévu en mars 2014.

8. Prie aussi instamment l'Etat partie de mettre en œuvre les mesures correctives mises à jour par la mission de suivi, notamment :

a) Compléter le développement et la réhabilitation de l'infrastructure nécessaire aux contrôle et patrouilles efficaces dans l'ensemble du bien, y compris la création de postes de contrôle pourvu en personnel et en équipement dans tous les secteurs du bien,

Pour ce qui est des postes et autres bâtiments, l'Etat partie a réhabilité, depuis la dernière mission de suivi réactif, les 5 bâtiments du poste de rotation (contrôle) de Gawi, un bâtiment jumelé au poste de contrôle de Koutouba, le bureau et le logement du Chef de Secteur de Dabakala. Le processus de réhabilitation de deux bâtiments (un bureau et un logement

jumelé) pour rapprocher davantage la Brigade mobile de surveillance du parc et renforcer son efficacité est engagé depuis janvier 2014.

Pour ce qui est du réseau de pistes, 90 km de pistes intérieures du parc (Bania-Gawi) ont été reprofilés, le pont de PK2 à Gawi (pont stratégique au cœur du Parc national de la Comoé) a été réhabilité ainsi que la réalisation de l'entretien manuel de 269 km de pistes intérieures. Au niveau de la matérialisation des limites, 150 bornes et 6 panneaux ont été réhabilités.

En ce qui concerne l'utilisation des postes réhabilités par le personnel, il est important de souligner que ces postes réhabilités sont utilisés par l'ensemble des agents de surveillance dans l'exercice de leurs activités. Les agents se relaient dans les différents postes de sorte à assurer une présence régulière, dissuasive réduisant les vellétés de pratiques d'activités illégales dans le PNC. Il s'agit de 27 agents de la brigade mobile et de 30 agents de Secteurs appuyés de 11 anciens éléments FRCI et de 7 stagiaires.

Pour ce qui est de l'acquisition d'équipements, l'Etat de Côte-d'Ivoire, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a, au cours de l'année 2013, mis à la disposition de la Direction de Zone Nord-Est de l'OIPR, 9 autos (pick-up double cabines), 7 motos, 11 GPS, 34 tentes individuelles, 76 gourdes à pipettes, 40 bâtons télescopiques et 2 boussoles.

b) Valider et mettre en œuvre le plan de gestion du bien, ainsi que le plan de réhabilitation de trois ans, en prenant particulièrement en compte les points suivants :

(i) Préciser les limites de toutes les zones proposées dans le zonage provisoire du bien, ainsi que les activités autorisées et interdites dans chaque zone,

La version actualisée du plan de gestion du bien prévue sur 10 ans, qui prend en compte le plan de réhabilitation, n'est pas encore disponible.

De même, la finalisation du zonage à travers la précision de l'ensemble des limites en collaboration avec les populations n'a pu être menée en raison des difficultés financières rencontrées au cours de l'exercice 2013. Cependant, l'UNESCO a financé un projet y relatif qui sera exécuté dans le premier semestre 2014 et qui contribuera à améliorer le zonage du bien.

(ii) Mettre en place des dispositions pour la formalisation et la responsabilisation des structures de gestion participative au niveau de tous les villages centre qui entourent le bien, y compris dans le contrôle et le suivi du bien,

Dans le souci de susciter et d'appuyer la mise en place des Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD), 44 séances de travail ont été réalisées dans 34 villages des 5 secteurs du Parc national de la Comoé.

Au cours de ces séances de travail et de sensibilisation sur la conservation durable du Parc national de la Comoé, les Chefs de Secteurs échangent avec les populations sur le rôle, l'importance et les procédures de mise en place des AVCD, leur fonctionnement (la conduite des réunions, l'organisation des assemblées générales, la gestion d'une association, etc.). Ces AVCD ont bénéficié de l'appui de l'OIPR dans la constitution de leurs dossiers.

Pour les activités de sensibilisation, l'OIPR bénéficie de l'appui de certaines ONG locales.

Ainsi, en 2013, autour des 25 villages centres riverains du PNC, 8 AVCD formellement constituées (avec récépissé de dépôt), 11 AVCD disposent de bureaux exécutifs, 1 AVCD dispose de statuts et règlement intérieur et 4 AVCD en cours de création.

Six (6) conventions avec les ONG locales (Beni-haly, Termites, SOS Comoé, Bitakoulessa, Deprerenaf, AGEREF) et 3 avec les radios locales (Nassian, Bouna, Dabakala) ont été également mises en œuvre.

Trois (3) conventions ont été signées avec les AVCD de Kakpin, Yalo et Tougbo-yaga pour la mise en œuvre de microprojets respectivement d'apiculture, de maraîchers et d'aviculture. Ces microprojets sont en cours d'exécution.

Par ailleurs, les populations riveraines participent avec les agents du PNC aux opérations de surveillance régulières et sont rémunérées. Pour l'année 2013, au cours des 82 missions de surveillance totalisant 10536 hommes-jours, 1869 hommes-jours ont été utilisés pour les auxiliaires villageois (environ 20% de l'effort de patrouilles).

Le Comité de Gestion Locale du Parc national de la Comoé, organe consultatif, mis en place en 2012 a tenu deux réunions en avril 2013 et en novembre 2013. Cet organe, composé des représentants des populations riveraines, des autorités administratives, des services techniques de certains ministères, des opérateurs économiques, etc. de la périphérie du parc, statue sur les questions d'ordre technique et budgétaire du Parc national de la Comoé.

En 2014, leur implication sera renforcée avec les activités de gestion du PNC (surveillance, écotourisme, recherche, suivi-écologique et mesures riveraines) dans la perspective des financements de la coopération financière allemande et du Contrat de désendettement et de Développement (C2D) avec l'agence française de développement.

c) Finaliser la restauration de l'intégrité du bien en excluant totalement le bétail du parc, en luttant contre les empiètements agricoles dans tous les secteurs du bien et en réhabilitant les terres dégradées ;

Des actions ont été engagées avec tous les acteurs notamment les gestionnaires du PNC, les éleveurs, les autorités administratives et coutumières afin de trouver une solution durable épargnant le parc et ses ressources des animaux domestiques. Des sensibilisations sur les radios locales de Bouna, Dabakala et Kong ont été initiées à l'endroit des bouviers pour la préservation du parc contre le pâturage.

Pour ce qui est des exploitations agricoles, la Direction de Zone Nord-Est de l'OIPR a poursuivi ses activités de reprise en main du parc. Elle a obtenu un compromis avec les occupants agricoles pour leur départ volontaire et l'abandon de 100,62 ha de parcelles agricoles en juillet et août 2013. Les contrôles des zones abandonnées révèlent une régénération naturelle de ces espaces.

Il faut également noter que les activités de surveillance se sont renforcées et intensifiées au cours de cette année 2013. Ce qui a permis d'affirmer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du parc et de réduire de façon significative les agressions anthropiques comme le braconnage, l'infiltration agricole, l'orpaillage etc.

2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat partie

Néant

3. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, merci de décrire toute restauration importante, altération et/ou toute nouvelle construction à l'intérieur de la zone protégée (zone centrale, zone tampon et/ou corridors) qui pourrai(en)t être entreprise(s).

Néant

Conclusion

Les progrès ont été réalisés en 2013 pour la mise en œuvre des mesures correctives identifiées et pour assurer la protection du bien qui est l'objet de sollicitation à des fins touristiques. Ce sont notamment :

- Le rétablissement de l'autorité de l'état sur le parc ;
- La réalisation d'une grande campagne d'information et de sensibilisation autour du bien ;
- La réalisation des activités d'aménagement et de gestion (sensibilisation, entretien des pistes et limites, surveillance, suivi écologique, etc.) ;
- La disponibilité des financements pour la matérialisation des limites contestées de l'ouest du bien ;
- La mise à disposition d'un fonds de dotation pour le bien ;
- L'obtention de financement dans le cadre de la conversion des dettes pour la mise en œuvre des mesures riveraines (appui aux communautés) ;
- La forte réduction des empiètements pastoraux et agricoles ;
- L'installation officielle et l'opérationnalisation du Comité de Gestion Locale du bien ;
- L'implication des populations à travers les AVCD dans la conservation du bien ;
- Le financement de certaines activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines.

Cependant, les principales difficultés rencontrées sont relatives à :

- l'état de dégradation avancée de la majorité des pistes intérieures et voies d'accès du parc, ce qui constitue un handicap majeur pour la bonne exécution des activités de gestion ;
- la dégradation des infrastructures d'accueil du personnel (bâtiments à usage technique, bureau et logement), rendant difficiles les conditions de travail du personnel ;
- l'insuffisance de moyens humains au regard de la superficie du parc et de l'ampleur des dégâts subis lors des crises en Côte d'Ivoire.